

Communiqué

Économie

Nouvelle prestation de conseil aux très petites entreprises (TPE)

Face à la complexité croissante liée à la création et à la gestion d'une activité indépendante, le Service de l'économie de la Ville de Lausanne lance, dès le 23 février 2026, une nouvelle prestation d'accueil, d'orientation et de conseil destinée aux très petites entreprises (TPE). Ce dispositif vise à offrir un point d'entrée clair et accessible aux personnes souhaitant créer ou développer une activité économique sur le territoire communal.

Les TPE constituent un pilier essentiel du tissu économique lausannois. Actives notamment dans les domaines des services de proximité et du commerce de détail, elles participent à la vitalité des quartiers, à la création d'emplois et à la diversité de l'offre locale. Dans un contexte où les obligations légales, administratives et assurantielles se multiplient, les porteuses et porteurs de projets expriment un besoin croissant d'accompagnement et d'orientation.

Pour répondre à cette réalité, le Service de l'économie de la Ville de Lausanne met en place, dès le 23 février 2026, une nouvelle prestation d'accueil et de conseil destinée aux personnes domiciliées ou actives à Lausanne qui envisagent de créer une activité indépendante ou qui exploitent déjà une très petite entreprise. Cette offre propose un accompagnement personnalisé assuré par une conseillère du Service de l'économie. Les échanges permettent notamment d'aborder les premières démarches liées à la création d'entreprise, les obligations liées au statut d'indépendant, les assurances obligatoires, les inscriptions aux registres officiels, les autorisations nécessaires selon l'activité ainsi que l'identification des interlocuteurs et partenaires utiles aux niveaux communal, cantonal et régional.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de l'économie: «Avec cette nouvelle prestation, nous réaffirmons notre volonté de soutenir concrètement l'entrepreneuriat de proximité, de renforcer l'attractivité économique de la ville et de mieux accompagner les Lausannoises et les Lausannois dans la réalisation de leurs projets professionnels.»

Cette prestation ne se substitue pas aux autorités ou organismes compétents, mais agit comme une porte d'entrée vers les bons services et les dispositifs d'accompagnement existants, visant à favoriser le développement durable des activités économiques locales.

Concrètement, les personnes intéressées peuvent en savoir plus et prendre rendez-vous en ligne via le site www.lausanne.ch/conseil-tpe, en sélectionnant la plage horaire souhaitée du lundi au vendredi, ou contacter directement la conseillère TPE du Service de l'économie par téléphone au 021 315 32 43. Il est recommandé d'indiquer en amont les sujets à aborder afin de préparer au mieux l'entretien.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, 079 964 27 39

Lausanne, le 19 février 2026